

APERÇU DU COURS

PROGRAMME : Programme passerelle national de formation de technicien ou de technicienne en pharmacie

NOM DU COURS : Exercice professionnel – Programme passerelle de formation de technicien(ne) en pharmacie

DURÉE DU COURS : 39 heures

ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS :

Examen de reconnaissance des acquis _____ Portfolio _____ S.O. X

I. DESCRIPTION DU COURS

Les étudiants seront prêts pour l'entrée en pratique dans quatre grands domaines d'intérêt : professionnalisme et éthique, dispositions législatives, champ de pratique et aptitudes de communication. Grâce à divers outils d'apprentissage, les étudiants pourront améliorer leur capacité à exercer leur profession avec compétence dans le cadre de pratique professionnelle.

II. APERÇU DU COURS

Numéro de l'unité	Nom de l'unité	Durée en heures
I	Éthique et professionnalisme	15
II	Dispositions législatives	9
III	Champ de pratique	6
IV	Communications	6
	Examen final	3

III. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de démontrer hors de tout doute leur habileté à :

1.0 Déterminer les principes d'éthique ainsi que les normes et les responsabilités professionnelles qui s'appliquent aux professionnels de la santé réglementés et s'y conformer.

Éléments

1.1 Reconnaître les exigences, obligations, valeurs et normes de pratique professionnelles décrites dans les codes d'éthique et dans les normes de pratique des techniciens en pharmacie réglementés et s'engager à les respecter.

- 1.2 Faire la différence entre la loi et l'éthique et entre les exigences associées à l'intégrité personnelle et professionnelle.
- 1.3 Appliquer les habiletés en réflexion critique et en prise de décisions éthiques pour résoudre les défis courants de l'exercice en pharmacie.
- 1.4 Déterminer les stratégies visant à maintenir les compétences professionnelles, y compris l'auto-évaluation et la réflexion, le perfectionnement professionnel et l'apprentissage continu, et s'engager à les appliquer.
- 1.5 Définir l'inconduite et l'incompétence professionnelles et fournir des exemples.
- 1.6 Déterminer les mesures adéquates à prendre relativement à « l'obligation de déclarer » ainsi que les mesures d'investigation et disciplinaires établies par l'organisme de réglementation de la pharmacie.
- 1.7 Discuter de l'imputabilité et de la responsabilité envers les patients dans le rôle de technicien en pharmacie, en insistant sur les points suivants :
 - représenter le patient;
 - respecter le droit du patient à prendre ses propres décisions;
 - tenir compte des circonstances et des besoins particuliers des patients.
- 1.8 Déterminer les stratégies à utiliser pour créer et maintenir des relations professionnelles avec les patients et les professionnels de la santé afin de répondre aux besoins des patients en matière de soins de santé et de contribuer à des résultats positifs.
- 1.9 Faire preuve d'intégrité sur les plans personnel et professionnel :
 - résoudre les actions ou situations réelles ou potentielles à caractère non sécuritaire, illégal, non éthique ou non professionnel;
 - accepter la responsabilité et l'imputabilité des gestes posés et des décisions prises;
 - faire preuve de sensibilité et respecter la dignité, les valeurs et la diversité des patients;
 - maintenir des limites professionnelles appropriées;
 - exercer dans les limites professionnelles et personnelles de ses connaissances, ses compétences et ses habiletés.

2.0 Se conformer aux exigences législatives et autres exigences réglementaires qui s'appliquent à l'exercice de la pharmacie.

Éléments

- 2.1 Distinguer le rôle, dans l'exercice de la pharmacie, des agents fédéraux et des organismes de réglementation en pharmacie.
- 2.2 Comprendre l'application des Annexes nationales de médicaments dans l'exercice de la pharmacie.
- 2.3 Discuter de l'influence de la *Loi canadienne sur la santé* sur l'exercice de la pharmacie, ainsi que du rôle de Santé Canada.

- 2.4 Reconnaître les diverses exigences relatives à l'ordonnance, à l'achat et à la tenue des dossiers concernant les médicaments visés par les dispositions législatives fédérales, notamment la *Loi sur les aliments et drogues* (et ses règlements) et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (et ses règlements).
 - 2.5 Discuter de l'influence sur l'exercice de la pharmacie des dispositions législatives liées à la vie privée du patient, aux affaires et aux impôts, aux enjeux relatifs à l'environnement et la mise au rebut, ainsi qu'à la sécurité en milieu de travail.
 - 2.6 Décrire les dispositions législatives précises qui régissent les professionnels de la santé réglementés et l'exercice de la pharmacie dans sa province ou son territoire.
- 3.0 Agir dans le champ de pratique propre aux techniciens en pharmacie, conformément aux dispositions législatives et aux politiques et procédures établies.**

Éléments

- 3.1 Distinguer le rôle du technicien en pharmacie de celui du pharmacien et reconnaître les situations qui doivent être référées au pharmacien.
- 3.2 Discuter du champ de pratique élargi des techniciens en pharmacie réglementés, tel qu'articulé dans le document **Modèle des normes de pratique des techniciens en pharmacie au Canada**, en insistant sur l'expertise dans les domaines suivants : la distribution de médicaments; la collaboration entre le pharmacien et d'autres professionnels de la santé, en regard des différents aspects de l'exercice de la pharmacie; la sécurité et la qualité de la préparation et de la distribution des produits sur ordonnance; le professionnalisme et l'éthique professionnelle.
- 3.3 Discuter de l'importance de l'authentification des ordonnances et relever des stratégies d'authentification d'ordonnances écrites, verbales, télécopiées et numériques pour assurer leur caractère complet, leur clarté et leur conformité aux exigences légales.
- 3.4 Relever les tendances inhabituelles de distribution de médicaments avec un accent sur le détournement, le mésusage et la fluctuation, ainsi que des stratégies pour les réduire au minimum.
- 3.5 Relever divers enjeux de non-observance des patients, légaux et thérapeutiques, et d'autres écarts qui doivent être signalés au pharmacien pour maintenir la sécurité et les soins au patient.
- 3.6 Définir le bilan comparatif des médicaments et décrire les exigences et les pratiques exemplaires pour remplir des antécédents pharmaceutiques.
- 3.7 Discuter des défis liés à la réception d'ordonnances verbales et de transferts d'ordonnance.
- 3.8 Décrire les responsabilités d'un technicien en pharmacie dans la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements sur la santé du patient, avec un accent particulier sur les dépositaires de l'information sur la santé, le cercle de la prestation des soins et le consentement.

4.0 Communiquer efficacement avec les intervenants de la pharmacie, y compris les membres de l'équipe de la pharmacie, les patients, les mandataires des patients et d'autres fournisseurs de soins de santé dans le cadre des fonctions propres aux techniciens en pharmacie.

Éléments

- 4.1 Montrer des aptitudes verbales et non verbales de communication et d'écoute :
- Reconnaître les facteurs pouvant faciliter ou compliquer la communication.
 - Utiliser les techniques de communication appropriées.
 - Utiliser la terminologie et le langage appropriés.
 - Utiliser le style de communication approprié selon le but, le milieu, la situation et les besoins du patient.
- 4.2 Discuter des stratégies visant à gérer les conflits de façon professionnelle.
- 4.3 Discuter de l'importance de faire preuve de sensibilité, de respect et d'empathie et d'assurer la confidentialité dans les communications avec les patients, les mandataires des patients et les fournisseurs de soins de santé.
- 4.4 Déterminer les paramètres de l'action du technicien en pharmacie en réponse aux questions et aux demandes d'un patient.
- 4.5 Renvoyer de façon efficace aux pharmaciens et aux autres collègues de soins de santé les questions et les demandes de patients qui ne relèvent pas du champ de pratique du technicien en pharmacie ou de ses compétences personnelles.
- 4.6 Discuter de l'influence de la technologie sur l'exercice de la pharmacie.
- 4.7 Discuter des pratiques exemplaires visant à maintenir la confidentialité des renseignements sur le patient et à assurer les politiques, procédures et protocoles de communication appropriés au sein de la pharmacie et dans le cadre des interactions avec les patients, les mandataires des patients et d'autres fournisseurs de soins de santé.

IV. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Méthode d'évaluation	% de la note finale	Résultats associés	Échéance/semaine
Registres éthiques hebdomadaires et sommaire	10 %	RA 1	Semaine 6
Prise de décisions éthiques – Devoir	10 %	RA 1	Semaine 4
Relevé d'apprentissage - Devoir	7,5 %	RA 1	Semaine 12
Ressources pour les pharmacies – Devoir	7,5 %	RA 2	Semaine 8
Devoir sur la LRDS	15 %	RA 2	Semaine 10
Questionnaires d'unité	15%	RA 1, 2, 3	Semaines 5, 9 et 11
Examen final*	35 %	TOUS	Semaine 13
Devoirs « Tech Talk »	Évalués selon la notation « Exigences respectées/non respectées »	RA 4.0	Semaine 12

Remarques importantes concernant l'évaluation du cours :

- 1) **Seules les ressources autorisées sont permises à l'examen final.**
- 2) **La tricherie ou le plagiat ne seront pas tolérés. Il est à noter que le partage d'information ou le fait de chercher à connaître d'avance le contenu et la forme des tests, des examens ou des devoirs auprès de collègues est un exemple clair de malhonnêteté intellectuelle. Les cas de malhonnêteté intellectuelle sont assujettis aux politiques et pénalités établies par l'établissement d'enseignement donnant ce cours.**

Notation :

Une moyenne globale de 70 % et une note d'au moins 70 % à l'examen final sont requises pour réussir le cours Exercice professionnel. Tous les devoirs évalués doivent avoir été remis pour réussir le cours. Aucun examen de reprise ne sera accordé. Cette pratique est en vigueur à l'échelle du Programme passerelle de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie et prévaut sur les politiques individuelles des divers établissements d'enseignement relatives aux examens de reprise.

La présence des étudiants est obligatoire. Les absences fréquentes ou non-justifiées peuvent entraîner une demande de retrait du cours.

Les devoirs doivent être remis directement à l'instructeur au début de la leçon à la date d'échéance prévue. Les rapports ou les devoirs remis en retard sans le consentement préalable de l'instructeur entraîneront une diminution de la note de 20 % par jour de retard. Après cinq jours de retard (y compris les fins de semaine et les jours fériés), la note attribuée au rapport/devoir sera de zéro. Tous les devoirs évalués (y compris les devoirs évalués selon la notation « Exigences respectées/non-respectées ») doivent avoir été remis pour réussir le cours.

Remarque à l'instructeur : Il est important que les étudiants comprennent la méthode d'évaluation des devoirs et des tests avant de les commencer. Veuillez vous assurer de discuter de la méthode d'attribution des notes ainsi que des attentes liées aux devoirs/tests avant de les assigner.

Exigences supplémentaires liées aux projets

Par des recherches indépendantes, les étudiants doivent étudier et comprendre les dispositions législatives et les règlements provinciaux et territoriaux précis qui influencent le fonctionnement des pharmacies et l'exercice professionnel en pharmacie. Comme condition à l'inscription, les étudiants peuvent devoir démontrer leur connaissance et leur compréhension de ces dispositions législatives et de cette structure de réglementation indépendamment de l'examen final prévu dans le cadre du cours Exercice professionnel. Il se peut qu'un examen distinct sur la jurisprudence soit élaboré, mené et évalué par leur organisme de réglementation de la pharmacie.

Ce devoir est un projet autodidacte. Il ne sera pas soumis à l'instructeur et ne fait pas partie du composant d'évaluation du cours Exercice professionnel.

V. TEXTES ET AUTRE MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE REQUIS

Les étudiants doivent avoir accès à Internet; différents sites Web sont mentionnés tout au long du cours.

APERÇU DU COURS

PROGRAMME : Programme passerelle de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie

NOM DU COURS : Préparation des produits pharmaceutiques

DURÉE DU COURS : 33 heures

ÉVALUATION ET ATTESTATION DES APPRENTISSAGES ANTÉRIEURS :

Examen **X** Portfolio ____ S.O. ____

I. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours aborde les connaissances théoriques et les habiletés pratiques essentielles à la préparation sécuritaire et précise de produits pharmaceutiques stériles et non stériles. En ce qui concerne la préparation de produits non stériles, les étudiants s'attarderont sur les pratiques relatives à diverses préparations internes et externes et formulations spécialisées; l'équipement et les outils utilisés; les lignes directrices professionnelles; les normes et réglementations; les calculs pharmaceutiques; ainsi que les exigences en matière de documentation. En ce qui concerne la préparation de produits stériles, l'accent sera mis sur la lutte contre les infections, les techniques aseptiques, les formulations parentérales, la précision des calculs, l'utilisation appropriée de l'équipement et le contrôle de la qualité. Les meilleures pratiques associées à la préparation de produits de NPT et d'antinéoplasiques seront également couvertes.

II. APERÇU DU COURS

Numéro de l'unité	Nom de l'unité	Durée en heures
I	Préparations magistrales non stériles	10 heures
II	Préparations magistrales non stériles « spéciales »	2 heures
III	Préparations magistrales stériles	15 heures
IV	Préparations magistrales stériles « spéciales » (agents antinéoplasiques)	6 heures

III. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de démontrer hors de tout doute leur habileté à :

- 1.0 Préparer un mélange non stérile de façon sécuritaire et précise, selon une fiche de formule maîtresse prédéterminée, en insistant sur l'efficacité, les bonnes pratiques en matière de préparation et les lignes directrices du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).**

Éléments d'apprentissage :

- 1.1 Calculer les quantités nécessaires à la préparation d'un produit en utilisant diverses opérations mathématiques et les fiches de formule maîtresse.
 - 1.2 Résoudre des problèmes concernant les calculs pharmaceutiques (dilutions, calculs des doses et conversions à l'aide de fractions ordinaires, de fractions décimales, de taux, de rapports et de pourcentages).
 - 1.3 Détecter les erreurs lors de la vérification des calculs.
 - 1.4 Interpréter de façon précise la terminologie et les exigences relatives à la préparation présentées dans les procédures écrites et les fiches de formule maîtresse.
 - 1.5 Déterminer la fonction des ingrédients utilisés.
 - 1.6 Discuter de l'utilisation des ingrédients pharmaceutiques pour améliorer la forme, la palatabilité ou l'apparence et l'observance thérapeutique des patients.
 - 1.7 Sélectionner et utiliser du matériel de référence crédible et les ressources électroniques de façon efficace, y compris le chapitre 797 de l'USP.
 - 1.8 Discuter de la sélection d'équipement et de fournitures appropriés pour les préparations non stériles.
 - 1.9 Discuter des procédures en vue de peser et de mesurer les ingrédients de manière appropriée.
 - 1.10 Discuter des composantes d'une liste de vérification appropriée en vue de la remise finale d'un produit fini.
 - 1.11 Décrire les bonnes techniques pour préparer des préparations magistrales avec précision.
 - 1.12 Faire la démonstration d'un conditionnement et d'un étiquetage adéquats du produit fini, y compris la détermination des dates d'expiration, de la stabilité des produits et des lignes directrices sur l'entreposage.
 - 1.13 Remplir une fiche de formule maîtresse.
- 2.0 Décrire les procédures et les lignes directrices spéciales liées aux préparations magistrales non stériles « spéciales », y compris les formulations spécialisées et les produits contenant des stupéfiants.**

Éléments d'apprentissage :

- 2.1 Résumer les exigences législatives et autres lignes directrices gouvernant l'utilisation des narcotiques et des médicaments contrôlés dans les préparations magistrales non stériles.
- 2.2 Décrire les procédures spéciales qui doivent être suivies lors de la préparation de magistrales non stériles contenant des narcotiques.
- 2.3 Passer en revue les avantages et les inconvénients des formulations « spécialisées » suivantes : timbres, trochisques, suppositoires, sucettes, pastilles, capsules, teintures, pâtes, vaporisateurs et poudres.

- 2.4 Effectuer les calculs pharmaceutiques requis pour la préparation de diverses ordonnances de produits spéciaux.
- 3.0 Discuter des procédures liées à la préparation sécuritaire et précise de mélanges intraveineux stériles dans une hotte à flux laminaire en insistant sur les techniques aseptiques et les normes établies par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) et celles du chapitre 797 de l'USP.**

Éléments d'apprentissage

- 3.1 Définir les techniques aseptiques et les principes clés essentiels assurant d'obtenir un produit stérile.
- 3.2 Déterminer les contaminants potentiels (microbiologiques et physiques) fréquents des produits stériles.
- 3.3 Décrire les voies d'administration parentérale.
- 3.4 Calculer les quantités nécessaires pour préparer divers mélanges intraveineux en utilisant les opérations mathématiques appropriées.
- 3.5 Résoudre les problèmes mathématiques liés aux calculs pharmaceutiques, y compris les dilutions, les pourcentages, les conversions, les alligations, les débits intraveineux et les volumes quotidiens.
- 3.6 Discuter des procédures liées au lavage approprié des mains et au port de gants et de blouses.
- 3.7 Décrire les opérations liées aux hottes à flux laminaire horizontal et vertical ainsi que les procédures de nettoyage appropriées.
- 3.8 Résumer les meilleures pratiques en matière d'installation du matériel et des fournitures permettant de maintenir un environnement stérile et de déceler les sources de contamination.
- 3.9 Repérer les sites critiques du matériel stérile.
- 3.10 Faire la démonstration de techniques aseptiques appropriées lors des manœuvres suivantes : manipulation d'aiguilles et de seringues, prélèvement de flacons et d'ampoules en verre, injection dans une minipoche et reconstitution.
- 3.11 Discuter de la sélection d'un conditionnement correctement dimensionné et des procédures d'étiquetage des seringues, minipoches et préparations parentérales de grand volume.
- 4.0 Discuter des procédures de préparation sécuritaire et précise de produits de NPT dans une hotte à flux laminaire en insistant sur les techniques aseptiques et la conformité avec les normes établies par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) et le chapitre 797 de l'USP.**

Éléments d'apprentissage

- 4.1 Discuter de la définition, du but et des types de NPT (nutrition parentérale totale).
- 4.2 Décrire les voies d'administration.
- 4.3 Discuter de la compatibilité de certains additifs précis.
- 4.4 Effectuer correctement les calculs et les conversions permettant de déterminer les volumes des médicaments et des diluants.

- 4.5 Décrire les critères de sélection de contenants adéquats pour les produits de NPT.
 - 4.7 Expliquer les procédures requises pour l'installation adéquate du matériel et des fournitures tout en maintenant un environnement stérile.
 - 4.8 Déterminer l'ordre séquentiel adéquat d'additifs précis à ajouter à une poche de NPT, en insistant sur les techniques aseptiques à pratiquer lors de cette étape.
 - 4.9 Décrire les exigences liées à une feuille de travail et à une étiquette de produit de NPT en appliquant les connaissances relatives aux dates d'expiration, à la stabilité des produits et aux lignes directrices sur l'entreposage.
- 5.0 Décrire les procédures de préparation sécuritaire et précise de médicaments chimiothérapeutiques dans une enceinte de sécurité biologique en insistant sur les techniques aseptiques et la conformité avec les normes établies par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH), l'ordre des pharmaciens de la province et le chapitre 797 de l'USP.**

Éléments d'apprentissage

- 5.1 Discuter des dangers relatifs à la manipulation et à la préparation de médicaments chimiothérapeutiques.
- 5.2 Discuter des procédures appropriées d'élimination des fournitures, du matériel et des médicaments cytotoxiques et du nettoyage de déversements cytotoxiques.
- 5.3 Faire la démonstration des opérations à suivre dans une enceinte de sécurité biologique et des procédures de nettoyage appropriées.
- 5.4 Discuter des procédures relatives au port de gants et de blouses et des autres mesures de précaution associées à l'utilisation appropriée de l'équipement.
- 5.5 Décrire les techniques spécialisées requises lors de la préparation de doses de chimiothérapie.
- 5.6 Discuter des procédures relatives au conditionnement, à l'étiquetage et à la livraison appropriés des doses de chimiothérapie.

REMARQUE : Il n'est pas du ressort du Programme passerelle de formation de technicienne et technicien en pharmacie de s'assurer que les participants du cours sont entièrement compétents en matière de préparation de produits stériles et non stériles, c'est pourquoi les occasions de pratique et d'expérience directe sont limitées. L'objectif du programme est de rafraîchir les connaissances liées aux principes et aux meilleures pratiques de préparation de produits stériles et non stériles et de fournir des occasions de pratique de base en classe ou à la maison. Si vos habiletés sont à parfaire, vous devez trouver des moyens d'améliorer votre exécution de ces techniques. Il est de votre responsabilité en tant que professionnel autoréglementé d'éviter d'assumer des tâches au travail pour lesquelles vous n'êtes pas complètement préparé.

IV. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Méthode d'évaluation	% de la note finale	Résultats associés	Échéance/semaine
Test n° 1	20 %	RA 1	Semaine 4
Devoir sur la méthadone	10 %	RA 2	Semaine 5
Test n° 2	25 %	RA 2 et 3	Semaine 8
Questionnaires (3)	10 %	RA 1, 2 et 3	Semaines 2, 6 et 7
Examen final	35 %	RA 1, 2, 3, 4 et 5	Semaine 11

Remarque à l'instructeur : Il est important que les étudiants comprennent la méthode d'évaluation des devoirs et des tests avant de les commencer. Veuillez vous assurer de discuter de la méthode d'attribution des notes ainsi que des attentes liées aux devoirs/tests avant de les assigner.

Remarques importantes

- 1) En outre, pour réussir le cours, les étudiants doivent remettre deux devoirs de préparation effectués en milieu de travail. La date limite de soumission de ces devoirs est la semaine 10. Les étudiants qui ne remettront pas ces devoirs recevront la note de zéro pour l'ensemble du cours. Ces devoirs seront évalués selon un système d'exigences respectées ou non respectées.
- 2) Les devoirs doivent être remis directement à l'instructeur au début de la leçon à la date d'échéance prévue. Les rapports ou les devoirs remis en retard sans le consentement préalable du professeur entraîneront une diminution de la note de 20 % par jour de retard. Après cinq jours de retard (y compris les fins de semaine et les jours fériés), la note attribuée au rapport/devoir sera de zéro. Tous les devoirs évalués doivent avoir été remis pour réussir le cours.
- 3) La tricherie ou le plagiat ne seront pas tolérés. Il est à noter que le partage d'information ou le fait de chercher à connaître d'avance le contenu et la forme des tests, des examens ou des devoirs auprès de collègues est un exemple clair de malhonnêteté académique. Les cas de malhonnêteté académique sont assujettis aux politiques et pénalités établies par l'ordre donnant ce cours.

Notation :

Une moyenne globale de 70 % et une note d'au moins 70 % à l'examen final sont requises pour réussir le cours. Aucun examen de reprise ne sera accordé. Cette pratique est en vigueur à l'échelle du Programme passerelle de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie et prévaut sur les politiques individuelles des divers ordres relatives aux examens de reprise.

La présence des étudiants est obligatoire. Les absences fréquentes ou non-justifiées peuvent entraîner une demande de retrait du cours.

V. TEXTES ET AUTRE MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE REQUIS

McCartney, Lisa **Sterile Compounding and Aseptic Technique Concepts, Training and Assessment for Pharmacy Technicians**. Paradigm Publishing, Inc. St. Paul, MN, 2012-03-28 2012, ISBN 978-0-76384-083-9 (texte et DVD)

L'achat d'une trousse de matériel est requis.

Une calculatrice à quatre fonctions (les étudiants auront le droit d'utiliser une calculatrice non programmable et non scientifique lors des tests et de l'examen final).

Remarque : Le chapitre 5 (p. 115 à 141) du texte de Paradigm susmentionné discute entre autres des calculs relatifs aux préparations stériles. Aussi, deux activités de révision mathématique sont incluses dans le matériel du cours. On encourage les étudiants à consulter les sites Web ci-dessous pour d'autres exercices de pratique de calculs pharmaceutiques :

http://wps.prenhall.com/chet_olsen_medicaldosage_8

<http://www.alyson.org/dimensional/daexamples.htm>

<http://www.delta.edu/tlc/TLCStudySupport/mathforscience/NursingMath/healthmath.html>

<http://www.unc.edu/~bangel/quiz/testiv.htm>

<http://www.unc.edu/~bangel/quiz/testflu.htm>

http://www.quia.com/servlets/quia.activities.common.ActivityPlayer?AP_rand=1259005221&AP_activityType=3&AP_urlId=382242&AP_continuePlay=true382242

PROGRAMME : Programme passerelle de formation de technicien(ne) en pharmacie

TITRE DU COURS : Pharmacologie

DURÉE DU COURS : 33 heures

ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS :

Examen ✓ **Portfolio** ____ **S.O.** ____

I. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours offre une approche appliquée et pratique à la pharmacologie. Il propose aux étudiants divers outils d'apprentissage, notamment des devoirs, des questionnaires, des études de cas et des séances de travail de groupe, qui renforceront leurs capacités à exercer avec compétence et contribueront à la sécurité des soins aux patients. Les participants acquerront des connaissances de base sur l'utilisation pharmacologique des médicaments en ce qui concerne une variété de troubles médicaux courants.

II. APERÇU DU COURS

Numéro de leçon	Sujet	Durée en heures
1	Introduction à la pharmacologie	1 heure
2	Santé mentale (dépression/anxiété)	2 heures
3	Hypertension	3 heures
4	Dyslipidémie/IM/AVC/Angine de poitrine	3 heures
5	Asthme/MPOC/anaphylaxie	2 heures
6	Arrêt du tabagisme	1 heure
7	Diabète	3 heures
	Examen de mi-parcours	1,5 heures
8	Troubles gastro-intestinaux	1,5 heures
9	Infections bactériennes	3 heures
10	Infections virales et cancer	2 heures
11	Infections fongiques	1 heure
12	Douleur	1,5 heures
13	Santé des hommes	1,5 heures
14	Santé des femmes	2 heures
	Révision en vue de l'examen	1 heure
	Examen final	3 heures

III. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de démontrer de manière fiable leur habileté à :

1.0 Appliquer les principes de base de la pharmacologie qui sont essentiels à la distribution sécuritaire des médicaments.

Éléments d'apprentissage

- 1.1 Décrire les éléments de pharmacologie, de thérapeutique, d'anatomie et de physiologie se rapportant aux domaines suivants :
 - a. Santé mentale – Dépression et troubles anxieux
 - b. Maladies cardiovasculaires (hypertension, angine de poitrine, dyslipidémie, infarctus du myocarde, AVC)
 - c. Asthme/MPOC/anaphylaxie
 - d. Arrêt du tabagisme
 - e. Diabète
 - f. Troubles gastro-intestinaux
 - g. Infections bactériennes
 - h. Infections virales et cancer
 - i. Infections fongiques
 - j. Douleur
 - k. Santé des hommes (HBP et dysfonction érectile)
 - l. Santé des femmes (contraception, ménopause et troubles menstruels)
- 1.2 Définir les termes, la nomenclature et les acronymes médicaux utilisés en pharmacologie.
- 1.3 Identifier les noms de marque, les noms génériques, les formes pharmaceutiques, les doses, les quantités et les modes d'emploi se rapportant aux médicaments sur ordonnance, aux médicaments en vente libre et aux plantes médicinales destinés au traitement de troubles médicaux courants.
- 1.4 Établir la relation entre les noms, les classifications pharmacologiques et les usages thérapeutiques des médicaments utilisés dans le traitement d'un éventail varié de troubles médicaux courants.
- 1.5 Identifier les effets indésirables et les interactions médicamenteuses liés à l'utilisation pharmacologique des médicaments dans le traitement de troubles médicaux courants.
- 1.6 Identifier les formes pharmaceutiques, les concentrations et les voies d'administration appropriées pour des médicaments donnés.
- 1.7 Appliquer les connaissances en pharmacologie pour aider à choisir le matériel éducatif approprié à l'intention des patients (étiquettes auxiliaires, brochures de renseignements pour les patients, etc.).
- 1.8 Utiliser des ressources papier, électroniques et autres pour trouver et sélectionner des renseignements concernant l'utilisation adéquate des médicaments.

2.0 Collaborer avec le pharmacien et les membres de l'équipe de soins de santé.

Éléments d'apprentissage

- 2.1 Repérer les changements de médicament, de posologie, de quantité, de forme pharmaceutique, de mode d'emploi, de profil ou de dossier médical de patients et, lorsque disponible, de diagnostic ou d'état pathologique et les signaler au pharmacien ou à un membre compétent de l'équipe de soins de santé.
- 2.2 Repérer les problèmes d'ordre thérapeutique, notamment les allergies médicamenteuses, les interactions médicamenteuses ou pathologiques, la non-observance d'un patient, l'usage inapproprié de médicaments ou autres anomalies, et les signaler au pharmacien.
- 2.3 Utiliser une démarche fondée sur la pensée critique et la résolution de problèmes pour aider à la prise en charge thérapeutique des patients.
- 2.4 Documenter les mesures prises de façon appropriée.

3.0 Agir dans le cadre du champ de pratique des techniciens en pharmacie lors de la distribution de produits ou de services non pharmacologiques.

Éléments d'apprentissage

- 3.1 Démontrer le mode d'utilisation des produits de surveillance destinés à un usage à domicile, notamment les débitmètres de pointe, les appareils de mesure de la pression artérielle, les glucomètres et les tests de grossesse, en fonction des besoins du patient et de sa maladie.
- 3.2 Choisir un dispositif d'administration du médicament, des fournitures ou un équipement médical adaptés aux besoins du patient et de sa maladie.

IV. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Méthode d'évaluation	% de la note finale	Résultats associés	Échéance
Examen de mi-parcours	30 %	1.1 – 2.4 (Leçons 1 à 7)	Semaine 6
Devoir de pharmacologie	15 %	1.1-1.8	Échéance – semaine 8
Examen final	35 %	1.1-3.2	Dernière séance de cours

Questionnaires à remplir chez soi (total de 10 questionnaires à noter)	10 % - Questionnaires	1.1 - 3.2	Semaines 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10
Accomplissement des 5 leçons de formation continue (FC) obligatoires	10%	1.1 – 3.2	Échéance à, ou avant, la semaine 10 pour les 5 leçons
Démonstration de l'utilisation des instruments (total de 8)	Exigences respectées/non respectées	3.1,3.2	Semaine 9

Remarques importantes :

1. Toutes les leçons Coin technipharm suivantes doivent être terminées :
 1. *Dyslipidémie : Dépistage, prise en charge et rôle des ATP*
 2. *Abandon du tabac : Aidez vos clients à cesser de fumer*
 3. *AVC et hypertension*
 4. *Glycomètres, stylos à insuline et autopiqueurs : aider les diabétiques à choisir les outils adéquats pour éviter les complications du diabète*
 5. *Intégrer l'immunisation dans la pratique pharmaceutique*

Ces ressources font partie du matériel didactique qui vous sera fourni dans le cadre du cours et vous devrez soumettre vos réponses aux questions directement à votre instructeur à des fins d'évaluation. Quatre des cinq ouvrages à lire font partie intégrante des leçons et seront donc inclus dans le matériel didactique correspondant. L'autre ouvrage qui traite de l'immunisation ne fait pas partie d'une leçon en particulier. Le fichier correspondant a été inclus dans le programme du cours en tant que ressource pour vous aider à compléter le devoir n° 1 (distribué à la leçon 7). Vous devez gérer votre emploi du temps efficacement de manière à avoir complété tous les cinq ouvrages à la date d'échéance indiquée. Ces devoirs sont des travaux individuels; la collaboration entre étudiants est interdite.

2. Pour la démonstration de l'utilisation des instruments, devoir évalué effectué en milieu de travail mentionné ci-dessus, l'étudiant doit démontrer l'utilisation de chacun des huit instruments identifiés dans la liste de vérification. Les étudiants qui ne remettront pas ce devoir ou qui remettront un devoir incomplet recevront la note de zéro pour l'ensemble du cours.
3. Aucun document, aucune fiche d'étude, ni aucune documentation électronique ou sur papier ne pourront être consultés pendant l'examen final.
4. Un examen standard a été fourni. Trois heures sont prévues pour cet examen.

5. La tricherie ou le plagiat ne seront pas tolérés. Il est à noter que le partage d'information ou le fait de chercher à connaître d'avance le contenu et la forme des tests, des examens ou des devoirs auprès de collègues est un exemple clair de malhonnêteté académique. Les cas de malhonnêteté académique sont assujettis aux politiques et pénalités établies par l'établissement d'enseignement donnant ce cours.

Notation :

Une moyenne globale de 70 % et une note d'au moins 70 % à l'examen final sont requises pour réussir le cours de pharmacologie. Aucun examen de reprise ne sera accordé. Cette pratique est en vigueur à l'échelle du Programme passerelle de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie et prévaut sur les politiques individuelles des divers établissements d'enseignement relatives aux examens de reprise.

La présence des étudiants est obligatoire. Les absences fréquentes ou non-justifiées peuvent entraîner une demande de retrait du cours.

Les devoirs doivent être remis directement à l'instructeur au début de la leçon à la date d'échéance prévue. Les rapports ou les devoirs remis en retard sans le consentement préalable du professeur entraîneront une diminution de la note de 20 % par jour de retard. Après cinq jours de retard (y compris les fins de semaine et les jours fériés), la note attribuée au rapport/devoir sera de zéro. Tous les devoirs évalués, y compris les devoirs évalués selon la notation « Exigences respectées/non-respectées », doivent avoir été remis pour réussir le cours.

Remarque à l'instructeur : Il est important que les étudiants comprennent la méthode d'évaluation des devoirs et des tests avant de les commencer. Veuillez vous assurer de discuter de la méthode d'attribution des notes ainsi que des attentes liées aux devoirs/tests avant de les assigner.

V. TEXTES ET AUTRE MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE REQUIS

1. Les étudiants doivent avoir accès à Internet.
2. Les étudiants doivent avoir accès aux ouvrages de référence obligatoires en pharmacie indiqués par l'organisme de réglementation de la pharmacie de leur province ou territoire.
3. Formulaire du régime de médicaments/Index des médicaments
4. Moscou K, Snipe K. *Pharmacology for Pharmacy Technicians*, 2^e édition, 2013
ISBN : 978-0-323-08497-0

Remarque : Afin de tirer le maximum de bénéfice des cours, des discussions, etc., il est important que les étudiants lisent tous les documents de lecture préparatoire attribués pour chaque leçon et indiqués dans le calendrier du cours.

APERÇU DU COURS

PROGRAMME : Programme passerelle national de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie

NOM DU COURS : Gestion des systèmes de distribution des médicaments

DURÉE DU COURS : 39 heures

ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS :

Examen du chapitre ✓ Portfolio S.O.

I. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours portera sur divers systèmes de distribution des médicaments dans la pratique de la pharmacie et préparera les apprenants à gérer efficacement les activités dans différents types de pharmacies, afin d'assurer la sécurité et l'efficacité de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments. Les apprenants exploreront les fonctions de distribution dans les établissements, de même que les régimes d'assurance-médicaments courants ainsi que leurs listes des médicaments, les défis en matière d'autorisation, des éléments de gestion des inventaires et des pratiques commerciales courantes. On mettra un accent particulier sur la distribution exacte des produits dans le respect des paramètres du rôle du technicien en pharmacie.

II. APERÇU DU COURS

Numéro de l'unité	Nom de l'unité	Durée en heures
I	Sécurité du patient et prévention des erreurs	3
II	Distribution des médicaments d'hôpital	15
III	Distribution en pharmacie communautaire	12
IV	Gestion des inventaires et du déroulement du travail	6
	Examen final	3

III. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de démontrer hors de tout doute leur habileté à :

1. Collaborer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, des procédures et des activités en matière d'assurance qualité et de gestion du risque.

Éléments d'apprentissage

- 1.1 Repérer les problèmes réels et potentiels dans le système de distribution des médicaments et y répondre.
- 1.2 Évaluer les initiatives utilisées pour améliorer la qualité et la sécurité de l'utilisation des médicaments dans l'exercice de la pharmacie et le système de soins de santé.
- 1.3. Participer à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des indicateurs de la qualité.

2. Collaborer à la gestion des systèmes de distribution des médicaments afin de s'assurer de la sécurité des patients.

Éléments d'apprentissage

- 2.1 Reconnaître divers systèmes de distribution des médicaments offerts dans l'exercice de la pharmacie, y compris les doses unitaires, les réserves des unités de soins et des services et la distribution automatisée.
- 2.2 Déterminer les besoins des patients individuels et y répondre, tout en s'assurant de la sécurité, de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité et du caractère opportun du produit et en respectant les politiques et les procédures établis en matière de distribution des médicaments.
- 2.3 Décrire et contribuer à la mise en œuvre et au maintien de systèmes sécuritaires et efficaces d'approvisionnement et de distribution des médicaments.

3. Faire la promotion d'une distribution des médicaments sécuritaire et efficace au moyen d'une distribution de produits visant à assurer la sécurité des patients.

Éléments d'apprentissage

- 3.1 Vérifier l'exactitude et le caractère exhaustif des produits pharmaceutiques préparés pour la distribution, y compris ceux préparés au moyen des procédures de double vérification indépendante.
- 3.2 Confirmer que les patients de la pharmacie communautaire ont pu consulter le pharmacien.
- 3.3 Remettre/distribuer le produit pharmaceutique vérifié au bon patient, au bon professionnel de la santé, au bon établissement ou à la bonne personne autorisée.
- 3.4 Documenter tous les aspects des activités de distribution des médicaments.

4. Faire la promotion d'une distribution de médicaments sécuritaire et efficace en emballant le produit de sorte à en préserver l'intégrité.

Éléments d'apprentissage

- 4.1 Reconnaître diverses méthodes d'emballage des produits en fonction de la quantité, de la stabilité, de la sécurité, des exigences législatives ainsi que des besoins des patients.
- 4.2 Reconnaître et respecter les protocoles concernant les codes à barres, les numéros de lot interne, la péremption, la stérilité ainsi que les étiquettes auxiliaires et de sécurité, conformément aux exigences législatives.
- 4.3 Remplir les dossiers et les documents de manière exacte et lisible, de sorte à satisfaire aux normes, aux politiques et aux procédures.

5. Appliquer les concepts fondamentaux des pratiques commerciales et de la gestion des inventaires qui sont appropriés pour divers milieux de pratique de la pharmacie.

Éléments d'apprentissage

- 5.1 Distinguer divers types de pharmacies
- 5.2 Déterminer les types de services qui attirent la clientèle dans les pharmacies communautaires.
- 5.3 Identifier et comparer différents systèmes de gestion des inventaires utilisés dans l'exercice de la pharmacie.
- 5.4 Faire la distinction entre divers fournisseurs de produits pharmaceutiques pour s'assurer que les inventaires sont suffisants pour la sécurité des patients et un fonctionnement efficace.
- 5.5 Décrire le processus pour préparer et placer des commandes pour les produits et les fournitures auprès des fournisseurs de produits pharmaceutiques autorisés conformément aux dispositions législatives pertinentes.
- 5.6 Identifier les stratégies pour résoudre les divergences trouvées lors de la réception des produits et des fournitures des fournisseurs.
- 5.7 Assurer l'entreposage approprié des médicaments conformément aux exigences législatives, aux politiques et aux procédures.

6. Gérer le déroulement du travail dans l'environnement de pratique du technicien en pharmacie en intégrant les principes et les aptitudes de nature organisationnelle, de même que les connaissances en matière de demandes de remboursement des ordonnances.

Éléments d'apprentissage

- 6.1 Gérer le déroulement du travail en intégrant l'établissement efficace des priorités, les aptitudes organisationnelles et les compétences en gestion du temps.
- 6.2 Discuter de l'ampleur, des limites et des attentes quant à la couverture des régimes publics et privés d'assurance et appliquer les connaissances à ce sujet.
- 6.3 Identifier des stratégies pour résoudre les problèmes liés à la facturation et à l'autorisation survenant dans le traitement des ordonnances.

IV. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Méthode d'évaluation	% de la note finale	Résultats associés	Échéance/ semaine
Laboratoire de distribution traditionnelle	10 %	Résultat n° 3	4
Laboratoire de distribution des doses unitaires	10 %	Résultat n° 3	6
Laboratoire de distribution des médicaments en pharmacie communautaire	10 %	Résultat n° 3	9
Examen de mi-parcours	20 %	Résultats n ^{os} 1, 2, 3, 4	8
Devoir – Sécurité	10 %	Résultat n° 1	5
Devoir – Régime public d'assurance-médicaments	10 %	Résultat n° 6	10
Examen final	30 %	Tous les résultats	13
Activités de réflexion critique* (Total de 3 - complétées les semaines 5, 7 et 10)	Exigences respectées/ non respectées	Résultat n° 3	10

Une moyenne globale de 70 % et une note d'au moins 70 % à l'examen final sont requises pour réussir le cours. Tous les devoirs évalués doivent avoir été remis pour réussir le cours. **Aucun examen de reprise ne sera accordé. Cette pratique est en vigueur à l'échelle du Programme passerelle de formation de technicien(ne) en pharmacie et prévaut sur les politiques individuelles des divers établissements d'enseignement relatives aux examens de reprise.**

La présence des étudiants est obligatoire. Les absences fréquentes ou non-justifiées peuvent entraîner une demande de retrait du cours.

Remarques importantes :

- Comme l'indique le tableau ci-dessus, 30 % de la note finale est accordée en fonction de la réussite des activités/devoirs de laboratoire virtuel axés sur les procédures de « double vérification indépendante » dans trois systèmes de distribution des médicaments : pharmacie communautaire, distribution traditionnelle des médicaments et distribution de doses unitaires. Certains participants au cours n'auront pas d'expérience dans l'un ou l'autre des trois systèmes. La réussite des activités de laboratoire des leçons 4, 6 et 9 dépend de la bonne compréhension des processus de distributions des produits en pharmacie communautaire, d'hôpital et de soins de longue durée. Les étudiants qui ont travaillé exclusivement en pharmacie communautaire découvriront que les processus de double vérification indépendante exigés dans le cadre des systèmes de distribution traditionnelle des médicaments et des systèmes de distribution de doses unitaires sont plus faciles s'ils voient les systèmes de distribution en action. De même, les techniciens qui ont travaillé exclusivement dans les pharmacies d'hôpital tireront profit des connaissances pratiques de la distribution des produits dans une pharmacie communautaire. Ainsi, il est fortement recommandé aux apprenants d'utiliser leurs propres réseaux professionnels pour organiser des visites sur place afin d'obtenir des connaissances pratiques au chapitre de la distribution dans divers milieux de pharmacie avant de participer à ces activités de laboratoire.

2. **Les activités de réflexion critique** complétées à la suite de chaque activité de laboratoire forment une stratégie importante pour s'assurer que les techniciens en pharmacie se rendent compte de l'importance du processus de vérification et les répercussions des actions et des décisions qu'ils prennent lors de cet aspect critique de la pratique de la pharmacie. L'étudiant doit compléter chacune des trois activités. **Les étudiants qui ne remettront pas ce devoir ou qui remettront un devoir incomplet recevront la note de zéro pour l'ensemble du cours.**
3. Les devoirs doivent être remis directement à l'instructeur au début de la leçon à la date d'échéance prévue. Les rapports ou les devoirs remis en retard sans le consentement préalable du professeur entraîneront une diminution de la note de 20 % par jour de retard. Après cinq jours de retard (y compris les fins de semaine et les jours fériés), la note attribuée au rapport/devoir sera de zéro.

Remarque à l'instructeur : Il est important que les étudiants comprennent la méthode d'évaluation des devoirs et des tests avant de les commencer. Veuillez-vous assurer de discuter de la méthode d'attribution des notes ainsi que des attentes liées aux devoirs avant de les assigner.

4. La tricherie ou le plagiat ne seront pas tolérés. Il est à noter que le partage d'information ou le fait de chercher à connaître d'avance le contenu et la forme des tests, des examens ou des devoirs auprès de collègues est un exemple clair de malhonnêteté académique. Les cas de malhonnêteté académique sont assujettis aux politiques et pénalités établies par l'établissement d'enseignement donnant ce cours.
5. Dans la plupart des provinces et territoires, l'organisme de réglementation de la pharmacie demande qu'à la suite de la réussite de ce cours, à titre de préparation à l'obtention du droit de pratique, les apprenants effectuent une évaluation pratique structurée en milieu de travail afin qu'ils puissent démontrer leur capacité à réaliser de manière constante la distribution exacte des produits. (Consultez le site de l'organisme de réglementation de la pharmacie pour obtenir de plus amples renseignements.)

V. TEXTES ET AUTRE MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE REQUIS

Documents de la leçon